



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DU GARD COMMUNE D'AIGUES MORTES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Envoyé en préfecture le 27/04/2022
	Reçu en préfecture le 27/04/2022
	Affiché le 27/04/2022
	ID : 030-213000037-20220427-DCM202233-DE



Réf : DCM/2022-33/7.1/14-04

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 07-04-2022
Notifiée aux élus le : 07-04-2022
Date de l'affichage : 07-04-2022

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et un,
Le QUATORZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

OBJET :

COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL 2022

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christine DUCHANGE à Andrée DAMOUR, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUJLET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS.

ABSENT NON-REPRESENTÉ : Stéphane PIGNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie PIERRON

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- L'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Municipal, en décide ainsi par article ».
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que le « Conseil Municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement ».

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter pour le budget Commune, le Budget Primitif 2022 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le Budget Primitif 2022 commune qui peut se résumer comme suit
 - **Total des dépenses de fonctionnement cumulées : 15 059 554.00 €**
 - 011 – Charges à caractère général 4 475 694.00 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés 7 602 855.00 €
 - 014 – Atténuations de produits 62 632.00 €
 - 65 – Autres charges de gestion courante 1 290 736.00 €
 - 66 – Charges financières 237 038.00 €
 - 67 – Charges exceptionnelles 25 395.00 €
 - 022 – Dépenses imprévues 20 000.00 €

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09



- 023 – Virement à la section d'investissement 585 875.00 €
- 042 – Opération ordre transfert entre sections 759 329.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement

- **Total des recettes de fonctionnement cumulées : 15 059 554.00 €**
- 013 - Atténuations de charges 205 396.00 €
- 70 – Produits services, domaine et ventes div 2 683 354.00 €
- 73 – Impôts et taxes 8 455 554.00 €
- 74 – Dotations et participations 2 278 524.00 €
- 75 – Autres produits de gestion courantes 464 613.00 €
- 76 – Produits financiers 9.00 €
- 77 – Produits exceptionnels 5 316.00 €
- 042 - Opération ordre transfert entre sections 66 788.00 €
- 002 – résultat reporté ou anticipé 900 000.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement

- **Total des dépenses d'investissement cumulées : 2 939 194.00 €**

Chapitre/ libellé	Reste à réaliser N-1	BP 2022
20 – Immobilisations incorporelles	14 971.00 €	89 964.00 €
21 – Immobilisations corporelles	224 142.00 €	607 822.00 €
Total des opérations d'équipement	238 729.00 €	542 531.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées		1 024 247.00 €
020 – Dépenses imprévues		130 000.00 €
040 – Opérations ordre transfert entre section		66 788.00 €
TOTAL	477 842.00 €	2 461 352.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement

- **Total des recettes d'investissement cumulées : 2 939 194.00 .00 €**

Chapitre/ libellé	Reste à réaliser N-1	BP 2022
13 Subventions d'investissement	243 000.00 €	279 936.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		431 000.00 €
1068 : Excédent de fonctionnements capitalisés		602 408.00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement		585 875.00 €
040 : Opération d'ordre transfert entre sections		759 329.00 €
001 : Solde d'exécution positif reporté		37 646.00 €
	243 000.00 €	2 696 194.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité ;

- Approuve le Budget Principal de la commune tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 avril 2022

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-33	COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL 2022	Pour :	23	Majorité municipale
		Contre :	3	C. BONATO, M. POUGENC, J. RAMS
		Abstention :	2	O. BERTRAND, C. VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022



ID : 030-213000037-20220427-DCM202233-DE